

Version 2024

## Championnat de France des Croiseurs Légers Cahier des Charges

Ce document est destiné aux structures ayant fait acte de candidature à l'organisation d'un Championnat de France Croiseurs Légers.

### ***Avertissement :***

Le CFCL devra se dérouler lors du week-end de l'Ascension

Ce Cahier des Charges définit les points essentiels à l'organisation d'une épreuve de qualité. Certains points de ce cahier des charges peuvent être négociables avec le Département des Pratiques Sportives Habitables.

Quelques chapitres sont des conseils d'organisation et donnent des indications aux Organisateurs, ce document n'est évidemment pas exhaustif.

Sont donnés sous forme d'annexe des descriptifs, et des quantités. Elles vous aideront à évaluer votre budget en fonction du cas particulier de votre Club. Ces annexes ne tiennent pas compte de vos infrastructures existantes et des équipements nautiques (bouées, pavillons, semi-rigides etc...) déjà en votre possession.

Contacts pour renseignements : [habitable@ffvoile.fr](mailto:habitable@ffvoile.fr)

Claire PRUVOT : [claire.pruvot@ffvoile.fr](mailto:claire.pruvot@ffvoile.fr) / 01 40 60 37 44

## TABLE DES MATIERES

PREAMBULE : Utilisation du Titre et Charte Graphique, Obligations

1. LA MANIFESTATION
2. LES TITRES DECERNES
3. L'ORGANISATION
4. LES ARBITRES
5. PLANNING DES REUNIONS PREPARATOIRES ET PENDANT L'EPREUVE
6. ADMINISTRATION
7. ASSURANCE, PREVENTION
8. RESSOURCES HUMAINES ET DESCRIPTION DES POSTES
9. RESSOURCES MATERIELLES
10. EQUIPEMENTS
11. HEBERGEMENT, RESTAURATION, TRANSPORT
12. INFORMATION, AFFICHAGE, SONORISATION
13. CEREMONIE, PROTOCOLE, PALMARES, SOUVENIRS :  
Cérémonie d'ouverture, soirée officielle, soirée organisateurs, palmarès, dotations.
14. COMMUNICATION, SIGNALETIQUE, IDENTIFICATION.
15. RESSOURCES FINANCIERES
16. PLANIFICATION -EVALUATION
17. ANNEXE N°1 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ARBITRAGE (CCA)
18. ANNEXE N°2 : DESCRIPTIF DES BATEAUX ORGANISATION
19. ANNEXE N°3 : DESCRIPTIF RESSOURCES HUMAINES
20. ANNEXE N°4 : ETAT DE LA PAVILLONNERIE
21. ANNEXE N°5 : SPECIFICITES CHAMPIONNAT DE France DES CROISEURS LEGERS

## PREAMBULE

### PROPRIETE EXCLUSIVE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

L'article 17 de la loi du 16 Juillet 1984 modifiée (dite loi sur le sport) précise que, dans chaque discipline, une seule fédération agréée reçoit délégation du Ministère chargé des Sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux.

En application de ces dispositions, seule la Fédération Française de Voile est autorisée par délégation à organiser les championnats de France de Voile quelles qu'en soient les séries. La violation de ces dispositions entraînant une amende de 7 500 €.

Au plan légal la FFVoile est donc l'organisateur juridique de ces championnats. Cette « propriété exclusive » de l'évènement lui confère tous les droits sur le championnat, et en conséquence la propriété et le monopole sur l'ensemble des domaines de l'évènement (sponsoring, organisation technique, communication, publicité, relations publiques...)

Toutefois pour l'organisation de ses championnats de France, la Fédération souhaite s'appuyer sur une structure affiliée à la FFVoile qui dispose de l'organisation matérielle de l'évènement de par les droits que lui délègue la FFVoile au travers du cahier des charges de l'évènement et de la convention d'organisation que le club s'engage à signer par la présente. A ce titre cet organisateur local se voit conférer la qualité d'autorité organisatrice unique au sens de l'arrêté du 3 mai 1995 sur les manifestations nautiques en mer.

Pour tous les domaines non précisés dans le cahier des charges ou pour les droits non conférés dans le cahier des charges, ils restent la propriété/monopole de la FFVoile conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi sur le sport. Le périmètre des droits concédés par la FFVoile doit être scrupuleusement respecté sans en dépasser le cadre.

#### **Utilisation du titre et Charte graphique**

Le titre « Championnat de France des Croiseurs Légers » est la propriété exclusive de la FFVoile. L'organisateur bénéficie du droit d'utiliser le titre de l'épreuve pour laquelle il a été désigné comme autorité organisatrice par le CA de la FFVoile.

Toute production officielle, quelle que soit la forme ou la nature du support (notamment : impression, édition, réalisation, production ou produits dérivés, etc) devra obligatoirement respecter la charte graphique et comporter les éléments, le tout précisé dans l'annexe 2.

#### **Obligations**

- De l'autorité organisatrice :

Pour chacune des créations, un bon à tirer sera soumis préalablement à la FFVoile qui pourra exiger une (des) modification(s).

- De la FFVoile :

La Fédération Française de Voile dispose de deux semaines pour répondre par écrit aux bons à tirer qui lui sont soumis.

---

## 1. LA MANIFESTATION

---

- 1.1. Titre, lieu et dates :  
1.2.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CROISEURS LEGERS (millésime)**  
(lieu), du ... au ... (millésime)

**Le CFCL devra se dérouler lors du week- end de l'Ascension**

- 1.3. **Bateaux admis à courir**  
Les bateaux appartenant aux classes A, B, R1, R2 et L OSIRIS Habitable.
- 1.4. **Modalité de participation**  
Le CFCL est un championnat Open
- 1.5. **Effectifs**  
Le site choisi par l'organisation doit pouvoir accueillir entre 80 et 100 bateaux.
- 1.6. **Zone de course :**  
Pour ce championnat, rassemblant des bateaux habitables de petites tailles les parcours devront être organisés **sur des plans d'eau abrités**. Selon le nombre de participants dans chacune des classes admises à participer, le nombre de zones de course, ainsi que la répartition des classes sur celles-ci, seront établies en accord avec la FFVoile.
- 1.7. **Parcours :**  
Il est souhaitable durant le championnat d'alterner des parcours banane / trapèzes (parcours construits) et des parcours côtiers (parcours naturels).
- 1.8. **Participation aux frais d'organisation :** leur montant sera proposé par l'organisateur au Département des Pratiques Sportives Habitables de la FFVoile.
- 1.9. **Programme (à titre d'information) :**
- |            |  |
|------------|--|
| Mercredi : | Accueil, mise à l'eau, jauge, confirmation des inscriptions, retrait des dossiers et course d'entraînement si possible.            |
| Jedi :     | Fin des inscriptions/jauge pour 10h / Briefing/ Course(s) et cérémonie d'ouverture   |
| Vendredi:  | Course(s) et dîner des équipages.  |
| Samedi:    | Course(s), début des sorties d'eau vers 16-17h si possible, remise des prix /apéritif et dîner des équipages (ou le vendredi soir) |
| Dimanche : | Fin des sorties d'eau.   |

**Compter 2 jours et demi de courses.**

---

## 2. TITRES DECERNES

---

### **Champion de France des Croiseurs Légers – Classe...**

Ces différents titres sont décernés sous réserve d'un minimum de 10 inscrits dans chaque classe. Le délégué fédéral est en charge de valider les groupes et titres décernés avant le début de la première course.

---

### 3. L'ORGANISATION - LES COMITES

---

Les Championnats de France Croiseurs Légers sont des épreuves officielles de la Fédération Française de Voile organisées par une structure ayant reçue délégation de la FFVoile.

#### 3.1. LE COMITE D'HONNEUR : Rédaction par l'organisateur.

Ministre des Sports et des Jeux olympiques et Paralympiques,  
Président(e) du Conseil Régional,  
Président(e) du Conseil Départemental,  
Monsieur/madame le Maire,  
Président(e) de la Fédération Française de Voile,  
Vice-Président(e) chargé du Département des Pratiques Sportives Habitables,  
Délégué(e) Fédéral,  
Responsable du Département des Pratiques Sportives Habitables,  
Président(e) de la Ligue de Voile,  
Président(e) du Comité Départemental de Voile,  
Président(es) du(es) club(s) organisateur(s),  
Président(e) du CROS,  
Président(e) du CDOS.

#### 3.2. LE COMITE D'ORGANISATION :

##### Rédaction par l'organisateur.

- . Président :
- . Commissaire Général : coordinateur général au sein du club
- . Commissaire Nautique : coordinateur du dispositif mer
- . Commissaire Terrestre : coordinateur du dispositif terre
- . Délégué Technique FFVoile
- . Presse et Communication : Au minimum une personne de la FFV qui sera missionnée sur le Championnat/ quelqu'un qui assure la liaison au sein du club est nécessaire.

#### 3.3 LES PARTENAIRES :

##### Rédaction par l'organisateur.

##### 3.3.1 Financiers :

Sponsors

##### 3.3.2 Techniques :

Voileries, Accastilleurs, Chantiers  
Services techniques municipaux,  
SNSM,  
Sécurité (pompiers, Croix Rouge, SAMU, etc ...),  
Office du tourisme,  
etc ...

---

### 4. LES ARBITRES, DELEGUES FEDERAUX ET EQUIPE COMMUNICATION

---

#### 4.1. LES ARBITRES DESIGNES PAR LA FFVoile

Sont habituellement désignés par la Commission Centrale d'Arbitrage (CCA) :

- Le Président(e) du comité de course et ces assesseurs (3 arbitres),
- Le Président(e) et les membres du comité de protestation (4 arbitres),
- Le Président(e) du comité technique.(1 arbitre/1 stagiaire),

- Un(e) commissaire aux résultats (non prise en charge par la CCA).

Les frais de déplacement sont réglés directement aux arbitres par la CCA

Les frais de séjour et de subsistance sont réglés par l'organisateur.

Les frais d'hébergement seront remboursés par la CCA (sur facture), à hauteur de 30,50 €/nuit et par arbitre présent sur le championnat (conditions 2023).

#### **4.2. DELEGUES FEDERAUX**

. Le Délégué fédéral : les frais de séjour et de subsistance du Délégué Fédéral seront à la charge de l'organisateur.

. Le Délégué Technique Fédéral : les frais de subsistance du Délégué Technique Fédéral seront à la charge de l'organisateur. L'hébergement est à prévoir par l'organisateur, et sera refacturé par le club au service des Pratiques Sportives.

#### **4.3. EQUIPE COMMUNICATION**

-Le service communication de la FFV peut mettre à disposition une personne pour assurer la production de contenus sur toute la durée du Championnat : les frais de séjour et de subsistance seront à la charge de l'organisateur.

-La FFV missionne un prestataire pour la réalisation de photos et de vidéos : les frais de subsistance seront à la charge de l'organisateur. L'hébergement est à prévoir par l'organisateur, et sera refacturé par le club au service des Pratiques Sportives.

---

### **5. REUNIONS PREPARATOIRES ET PENDANT L'EPREUVE**

---

Il sera établi un planning des réunions préparatoires et pendant l'épreuve, en nombre suffisant pour le bon déroulement de l'épreuve. Ces réunions devront associer quand cela est nécessaire :

- Le Délégué Fédéral,
- Le Délégué Technique Fédéral,
- Les membres du comité technique,
- Les membres de l'équipe d'arbitrage, lorsqu'elle sera désignée.

---

### **6. ADMINISTRATION**

---

#### **6.1. AVIS DE COURSE :** (Annexe K des Règles de Course à la Voile World Sailing).

Rédaction par la FFV, en collaboration avec le club.

Envoyé pour relecture et validation au minimum 4 mois avant le début de la compétition aux

Pdt des Comité de course, jury et comité technique, ainsi qu'à la CCA.

Diffusion 3 mois avant le début de la compétition par la FFV sur le site internet de l'évènement :

<https://cfcl.ffvoile.fr/>

#### **6.2. INSCRIPTIONS :**

Rédaction du formulaire ou inscription en ligne à mettre en place par l'organisateur, avec accord du Département Habitable FFVoile.

Diffusion en même temps que l'avis de course.

##### **6.2.1 Enregistrement des concurrents :**

Lors de la confirmation d'inscription des concurrents, l'organisateur devra enregistrer sur le logiciel FREG au moyen de la licence l'ensemble des membres de l'équipage.

- Se coordonner avec le commissaire aux résultats si déjà connu.

- S'assurer que les certificats OSIRIS sont valides ou seront toujours valides à la date de la compétition,
- S'assurer que les CVL sont bien indiqués sur les certificats,
- S'assurer que les licenciés inscrits disposent d'un certificat médical valide.
- Effectuer ces vérifications au fil de l'eau de manière à fluidifier la chaîne d'inscription au moment du Championnat.
- Pour le site internet, mettre en place une liste des inscrits fréquemment mise à jour, comportant les infos suivantes : nom du bateau/ skipper/ type du bateau/ groupe/ et appartenance à la classe Micro (Ex : google sheet partagée)

#### **6.2.2. Informations aux coureurs :**

- Le dossier comprend tous les éléments permettant au coureur de préparer son séjour : Possibilités de logement, moyens d'accès par route, fer, air, etc.
- A envoyer par l'organisateur aux coureurs et/ou disponibles sur le site Internet du Championnat.
- 15 jours avant le début de l'épreuve au plus tard, mettre en place un groupe Whatsapp ou autres, pour commencer à communiquer auprès des concurrents.

#### **6.2.3. Accusé de réception de pré-inscription :**

A envoyer par l'organisateur aux coureurs. Cette confirmation peut si nécessaire indiquer aux concurrents les pièces manquantes.

Insister sur le contrôle en amont du certificat OSIRIS **valide, comportant le CVL.**

Et sur les certificats médicaux qui doivent être téléchargés sur l'espace licencié des coureurs, à défaut être présentés sous format papier lors de l'inscription.

#### **6.3. INSTRUCTIONS DE COURSE (Voir IC Type annexe L des RCV) :**

Doivent être complètement rédigées au plus tard deux semaines avant la première course.

Rédaction : collaboration entre l'organisateur, le délégué technique fédéral, le président du Comité de Course, et le président du jury.

#### **6.4. DECLARATION DE LA MANIFESTATION, DEMANDES D'AUTORISATION :**

Rédigées par l'organisateur. Une copie de ces documents, ainsi que la(les) réponse(s) des autorités seront remises au président du comité de course avant le départ de la première manche.

##### **6.4.1. Affaires maritimes :**

Rédaction : organisateur

Echéancier :

##### **6.4.2. Préfecture :**

Rédaction : si nécessaire organisateur

Echéancier :

##### **6.4.3. Direction Départementale des Territoires :**

Rédaction : si nécessaire organisateur

Echéancier :

##### **6.4.4. Municipalité :**

Rédaction : si nécessaire organisateur

Echéancier :

##### **6.4.5. Autres :**

Rédaction : si nécessaire organisateur

Echéancier :

#### **6.5. DOSSIER REGATE :**

. Compte rendu de régates, feuille de manche,

. Action du CC sans instruction, action du jury sans instruction,

. Communication CC / jury,

. Reconnaissance d'infraction, déclaration d'abandon, réclamation, matériel endommagé,

- . Jury, décisions du jury, contrôle de jauge,
- . Compte rendu de manche, d'épreuve, de régata,
- . Fiches d'évaluation CC et juge.

#### **6.6. DOSSIER COUREUR A L'INSCRIPTION** : établi par l'organisateur.

- Instructions de course (non distribuées : elles seront dispo en ligne et par affichage)
- Affiche du QR Code Whatsapp pour le groupe coureurs (ou tout autre moyen de communication digitale mise en place pour les coureurs)
- Programmes sportifs et des festivités,
- Bons pour les différentes festivités,
- Badges, laissez-passer (si nécessaire).
- Dotation textile, autres.

#### **6.7. DOSSIER PRESSE** : établi par l'organisateur et constitué en partie des éléments du dossier concurrent, plus les renseignements spécifiques.

#### **6.8 ETABLISSEMENT DES RESULTATS**

Par l'utilisation de FREG : Avoir au moins 2 opérateurs spécialistes de l'intersérie (normalement un nommé par la CCA, et un bénévole expérimenté)

Attention aux coef CVL des bateaux,

Bien indiquer les longueurs des parcours même pour les parcours construits.

Pour chaque catégorie de classement et par course, établissement :

- Du traitement des décisions de jury,
- Des classements généraux.
- Extraction du classement spécifique Micro (demande en plus de la classe Micro/ Non officiel mais important de pouvoir l'éditer dès le deuxième jour de courses)

Mise à jour des résultats sur le site fédéral, transmission des fichiers export dès la fin de l'épreuve pour le classement des coureurs et des clubs.

---

### **7. ASSURANCE, PREVENTION**

---

#### **7.1. ASSURANCE :**

- . Matériels loués, empruntés.

#### **7.2. PREVENTION :**

- . Prendre contact avec les instances chargées de la sécurité civile,
- . Afficher aux panneaux coureurs et organisation les différents numéros de téléphone indispensables (canaux VHF, numéros de téléphone utiles) : Gendarmerie, Police, Pompiers, SAMU, médecins.

---

### **8. RESSOURCES HUMAINES (cf aussi annexe 3)**

---

Définition des effectifs indispensables au bon déroulement du championnat, à terre et sur l'eau. Pour tous les postes, faire passer la compétence avant toute autre considération.

Les personnes concernées par les inscriptions et les classements seront compétents sur l'utilisation du logiciel FREG, expressément sur les classements interséries.

Certains postes très spécifiques exigent, selon la configuration des installations à terre, une évaluation plus précise, c'est le cas pour :



- la gestion des accès,
- la surveillance des parkings,
- le gardiennage,
- le barriérage,
- les mises à l'eau,
- l'entretien des locaux, le ramassage des ordures,
- l'entretien des espaces verts.

---

## **9. RESSOURCES MATERIELLES (cf annexe 2)**

---

Les bateaux nécessaires au bon déroulement du championnat (comité de course, jury, jauge, surveillance) doivent être en nombre suffisant, bien adaptés à leurs missions, et bien équipés (VHF, GPS, sondeur, etc). Idem pour le reste du matériel nautique, bouées, mouillages, etc.

---

## **10. EQUIPEMENTS**

---

### **10.1. LOCAUX :**

**10.1.1. PC Course et Comité de course :** une salle de réunion avec tables, chaises, tableau, rallonges électriques, VHF et chargeurs, imprimante et connexion Internet.

**10.1.2. Comité technique :** espace de mesure pour les voiles sur toute la durée du Championnat, tables, chaises, feuilles imprimées des différents formulaires, VHF (ordinateur), connexion Internet, rallonges électriques

**10.1.3. Jury :** une salle de réunion par panel avec tables et chaises, VHF et chargeurs, rallonges électriques

**10.1.4. Inscriptions, secrétariat :** 1 ordinateur équipé de Freg au moment des inscriptions. Idéalement, c'est l'opérateur qui saisira les résultats qui est dans la chaîne d'inscription les mercredi et jeudi matin.

**10.1.5. Classement :** Salle dédiée pour 2 opérateurs, 2 ordinateurs équipés du logiciel FREG, imprimante

**10.1.6. PC Presse / vidéos :** Salle dédiée, tables, chaises, connexion internet, rallonges électriques

**10.1.7. Soirée des équipages :** Salle dédiée ou tente, tables, chaises, pour environ 300/350 personnes

### **10.2. PARKING ET BARRIERAGE : Responsable :**

#### **10.2.1. Parkings coureurs :**

- . Véhicules.
- . Bateaux (avec points d'eau avant mise à l'eau).
- . Remorques bateaux et camping-cars.

#### **10.2.2. Parking organisateur**

### **10.3. SANITAIRES**

Douches, WC, entretenus régulièrement durant l'ensemble de la manifestation.

### **10.4. BUREAUTIQUE**

- 2 micro-ordinateurs compatibles PC, imprimantes laser, scanner pour les inscriptions et les résultats.
- 1 logiciel de résultats d'épreuve (FREG) homologué par la commission Osiris, avec les fichiers clubs et coureurs à jour.
- 2 photocopieuses(s).
- Tous les jours seront réalisés et affichés les OA, résultats des manches et les classements généraux (et le classement spécifique MICRO)
- Lors de la lecture du palmarès, le classement général sera affiché sur le tableau officiel et disponible sur le site internet de l'évènement.

#### **10.5. BOUEES :**

- Description : forme et couleur des marques de parcours, de changement de parcours, d'arrivée, spéciale(s).  
La FFVoile est en mesure de fournir (en fonction des disponibilités), des bouées et mouillages sur demande de l'organisateur et à sa charge.  
A titre indicatif, sur l'édition 2022 :  
4 bouées de parcours de taille moyenne / 2 bouées de changement de parcours de taille moyenne / 1 bouée arrivée « frite ».

#### **10.6. DIVERS :**

##### **10.6.1. Chronométrage :**

##### **10.6.2. Mise a l'eau :**

Mise à l'eau et sortie de l'eau, sur au moins deux périodes bloquées qui permettront de négocier un tarif préférentiel pour les équipages. La gratuité des manutentions est souhaitée.

**10.6.3. Carburant :** Lieu et organisation de la distribution, horaires, règles de sécurité.

**10.6.4. Capacité d'accueil :** Le site choisi par l'organisation doit pouvoir accueillir entre 80 et 100 bateaux.

Il est fortement recommandé que les bateaux soient regroupés et qu'ils bénéficient de pontons disposant d'eau et d'électricité.

---

## **11. HEBERGEMENT, RESTAURATION, TRANSPORT**

---

### **11.1. HEBERGEMENT :**

Coureurs : possibilités d'hébergements collectifs, de location, de camping, d'emplacement de camping-car, d'hôtellerie.

Officiels : (arbitres, organisateurs). Etablir la liste.

VIP invités (établir la liste).

### **11.2. RESTAURATION**

**11.2.1 Coureurs :** une soirée devra être réservée pour un repas des équipages, le vendredi ou samedi soir./ Une variante « végétarienne » devra être proposée.

#### **11.2.2 Organisateurs, arbitres et officiels :**

Prendre en compte les demandes de repas végétariens.

Le midi : panier repas pour les personnes en mer, repas assis pour les volontaires à terre.

Le soir : le repas doit être un repas chaud pris assis. Il comprendra une entrée, un plat principal, un fromage, un dessert et une boisson.

Prévoir que le Jury et les commissaires aux résultats puissent devoir statuer tard le soir. La solution du repas du soir doit être modulable, avec possibilité de leur fournir un repas chaud sur place.

#### **11.2.3 VIP invités (établir la liste) :**

### **11.3. TRANSPORT :**

#### **11.3.1 Organismes**

#### **11.3.2 Arbitres**

Au cas où les arbitres devraient utiliser un moyen de locomotion pour se rendre sur les lieux d'embarquement, ou les sites de course, le comité d'organisation devra mettre un moyen de transport à leur disposition. Dans le cas où les arbitres seraient dans l'obligation d'utiliser leurs véhicules personnels, le comité d'organisation leur versera une indemnité kilométrique de 0,39 €.

#### **11.3.3 VIP invités.**

---

## **12. INFORMATION, AFFICHAGE, SONORISATION**

---

### **12.1. PANNEAUX D'AFFICHAGE :**

#### **12.1.1. A l'usage des coureurs :**

##### **12.1.1.1. Panneau info course :**

- avis de course,
- programme,
- IC et annexes,
- Liste des inscrits avec : Groupe brut, bonus, pénalités, Groupe net,
- Météo.

##### **12.1.1.2. Panneau jury :**

- avenants,
- convocations jury, jauge,
- décisions du jury.

##### **12.1.1.3. Panneau résultats :**

- ordre d'arrivée,
- classement par manche,
- classement général après la manche n°

##### **12.1.1.4. Panneau infos générales :**

- animations,
- petites annonces,
- messages.

#### **12.1.2. A l'usage des organisateurs et des comités :**

Informations générales, fiches d'embarquement, etc.

### **12.2. BOITE AUX LETTRES :**

Il sera constitué, dans la salle du PC Course, un service de boîtes aux lettres par lequel les résultats et toutes autres informations seront transmises aux arbitres, comité d'organisation, Presse, etc.

### **12.3. MATS DE PAVILLONS :**

Le site du championnat sera équipé de mâts de pavillon, permettant l'envoi de la signalétique.

### **12.4. SONORISATION :**

Pendant la manifestation sur le site : annonces aux coureurs, convocation des coureurs au jury. Pendant les cérémonies d'ouverture et de lecture du palmarès.

---

## **13. CEREMONIES, PROTOCOLE, PALMARES, SOUVENIRS**

---

### **13.1. PROTOCOLE :**

Sera établi par l'organisateur : ordre des discours, gestion du temps de parole.

### **13.2. CEREMONIE D'OUVERTURE :**

#### **-Signalétique à préparer avec les éléments visuels fournis par la FFV**

- Présentation des comités d'honneur, d'organisation,
- Présentation des arbitres (présidents des comités de course, de jauge, de réclamation),
- Présentation des coureurs,
- Déclaration d'ouverture de la manifestation,
- Pot d'accueil.

**13.3. SOIREE OFFICIELLE :** Un dîner des équipages à organiser le vendredi ou samedi soir

**13.4. SOIREE ORGANISATEURS :** facultative

### **13.5. PALMARES :**

- ordre des discours, gestion du temps de parole,
- lecture du palmarès, remise des médailles et trophées,
- pot de clôture

### **13.6. DOTATIONS**

- coureurs :
- officiels :
- organisateurs :
- arbitres :
- VIP :

---

## **14. COMMUNICATION, SIGNALÉTIQUE, IDENTIFICATION**

---

Toute production comportant le titre "Championnat de France", quelle que soit la forme ou la nature du support (impression, édition, réalisation, production ou produits dérivés) doit être soumise à l'accord préalable de la FFVoile. Celle-ci pourra, le cas échéant, demander des modifications.

L'ensemble des documents édités dans le cadre de la compétition devront respecter la Charte Graphique de la FFVoile

### **Compatibilité des partenaires de la FFVoile, de l'épreuve et de l'organisateur :**

Avant d'accepter un partenaire, l'organisateur devra s'assurer, auprès de la FFVoile, de la compatibilité de celui-ci avec les partenaires institutionnels de la FFVoile.

### **14.1. SIGNALÉTIQUE :**

#### **Propre à la manifestation :**

Chemise, papier entête, affichette, autocollant, fléchage, banderole, pavillon ou flamme.

### **14.2. IDENTIFICATION :**

Des coureurs, des officiels, des véhicules :

- badges, laissez-passer, etc ...

### **14.3. FFVoile et ses partenaires :**

Logo FFVoile sur les divers documents.

La FFVoile fournira les pavillons et les banderoles aux couleurs de la FFVoile et de ses partenaires, l'organisateur a la charge de la pose et de l'entretien de ceux-ci ainsi que du retour à la FFVoile.

#### **14.4. FLECHAGE :**

Un fléchage sera mis en place depuis les différents accès à la ville jusqu'au site de l'épreuve.

#### **14.5 SITE INTERNET DE LA COMPETITION :**

Il sera réalisé par le service communication de la FFVoile.

Pendant l'évènement, la FFVoile pourra communiquer les codes d'accès et la procédure pour que l'organisateur prenne en charge les mises à jour.

Le club organisateur mettra en place un lien à partir de son site et fournira les éléments graphiques qu'il souhaite voir apparaître sur le site.

---

### **15. RESSOURCES FINANCIERES**

---

#### **15.1. LES FRAIS D'INSCRIPTION**

A titre indicatif, les tarifs pratiqués en 2023.

Les frais d'inscription par personne : 50 euros.

Proposition de passer à 55 euros/personne.

Les droits à payer comprennent pour chaque bateau :

la participation au championnat,

la place de port,

le pot d'accueil de la cérémonie d'ouverture,

l'apéritif de la remise des prix,

le repas des équipages (uniquement skipper et équipiers),

une dotation,

le stationnement de la remorque.

Idéalement : la mise à l'eau, la sortie d'eau, (si service extérieur au club et payé par le club, un forfait de 20 euros max est préconisé.)

Ces tarifs peuvent être revus à la hausse dans la limite du raisonnable.

Vous pouvez aussi établir un prix de base pour les services + un tarif individuel du repas de la soirée des équipages à intégrer dans le prix de l'inscription (25 euros), et fonction du nombre d'équipiers.

Prévoir de proposer de vendre des tickets pour le dîner des équipages, pour les accompagnants. A proposer sur le site d'inscription en ligne ou au moment des confirmations d'inscription sur le site (25 euros environ)

Ex de recettes estimées, sur la base d'un tarif d'inscription de 55 euros par personne :

80 petits bateaux =  $80 \times 3 \text{ pers} \times 55 = 12000$  euros de recettes

30 petits / 30 « grands » =  $(30 \times 3 \times 55) + (30 \times 5 \times 55) = 13\ 200$  de recettes

35 petits / 35 « grands » =  $(35 \times 3 \times 55) + (35 \times 5 \times 55) = 15\ 400$  de recettes.

40 petits / 40 « grands » =  $(40 \times 3 \times 55) + (40 \times 5 \times 55) = 17\ 600$  de recettes.

Hors facturation de panier-repas pour les coureurs qui peuvent être un complément + facturation au bar + tickets soirée des équipages supplémentaires.

#### **15.2. LE BUDGET PREVISIONNEL**

A titre indicatif. (cf page suivante)

Fournir votre prévisionnel au délégué technique fédéral.

---

### **16. CONVENTION PLANIFICATION EVALUATION**

---

Une convention entre la FFVoile et le club organisateur sera réalisée et définira les engagements mutuels.

L'état de préparation et d'organisation de la compétition sera constamment évalué par le Comité Technique.

## **BUDGET PREVISIONNEL D'UN CHAMPIONNAT DE FRANCE CROISEURS LEGERS**

### *Exemple de budget prévisionnel pour un club organisateur*

<b>1. COÛT DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS ET BENEVOLES PENDANT L'ÉVENEMENT</b>		<b>1. RECETTES LIÉES AUX INSCRIPTIONS</b>
Frais d'hébergement		Frais d'inscription par participant
Frais de transport		Nombre de participants
Frais de repas		
Frais de vêtements / équipements		
		<b>2. FINANCEMENT PUBLICS ET PRIVÉS</b>
		Subvention de la commune
<b>3. COÛT DE L'ENSEMBLE DES ARBITRES</b>		Subvention de l'EPCI (métropole, agglomération, communauté de communes)
Frais d'hébergement des arbitres		Subvention du Département
Frais de transport des arbitres		Subvention de la Région
Frais de repas des arbitres		Subvention de l'Etat
Frais de vêtements / équipements des arbitres		Financement de sponsors
		Financement de mécènes, de donateurs
<b>3. COÛT DE L'EQUIPE FEDERALE (DELEGUES, COMMUNICATION)</b>		Autres
Frais d'hébergement de l'équipe fédérale		
Frais de transport de l'équipe fédérale		<b>3. REVENUS ANNEXES ESTIMÉS</b>
Frais de repas de l'équipe fédérale		Bar
		Restauration
<b>5. COÛT DES BATEAUX D'ORGANISATION</b>		
Location des bateaux d'organisation pour l'événement		
Amortissement du materiel nautique du club		<b>4. VALORISATION DU BENEVOLAT ET DE MISE À DISPOSITION</b>
Frais de carburant		Valorisation du bénévolat
Frais d'entretien		Valorisation de mise à disposition
<b>6. COÛTS DU VILLAGE</b>		<b>5. PARTICIPATION FFVOILE</b>
Frais de gardiennage		CCA
Frais de location de chapiteaux et aménagements (toilettes, douches,...)		Département des Pratiques Sportives
Frais d'assurance pour le village		Département Communication
Autres...		
<b>7. COÛTS ANIMATION - PROGRAMME SOCIAL - CONVIVIALITÉ</b>		
Frais de repas pour les participants		
Frais de cérémonie		
Frais de location de salle		
Coût de l'animateur		
Frais de sonorisation		
Frais d'achat de cadeaux aux participants (t-shirts...)		
<b>9. AUTRES COÛTS D'ORGANISATION</b>		
Frais d'organisation de la sécurité / antenne médicale		
Frais de petits matériels : pavillon, compas, girouette...		
Frais de bouées (achat / entretien > bouée mouillage)		
Frais de signalétique / banderole		
Frais d'assurance pour l'événement		
Frais de vidéos et photos		
Frais de communication		
Frais de divers consommables : matériels informatiques, impression...		
Autres...		





---

**ANNEXE N°1 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ARBITRAGE (CCA)**

---

**PRINCIPES DE PRISE EN CHARGE DES ARBITRES**

<b>Code</b>	<b>Déplacements</b>	<b>Hébergement / Subsistance</b>
<b>DP *</b>	Frais de déplacement remboursés à l'arbitre par la CCA, montant plafonné à 380 €. Complément éventuel remboursé par l'organisateur.	Hébergement et subsistance pris en charge par l'organisateur
<b>DT *</b>	Frais de déplacements remboursés en totalité à l'arbitre par la CCA.	Hébergement et subsistance pris en charge par l'organisateur
<b>DTH *</b>	Frais de déplacements remboursés en totalité à l'arbitre par la CCA.	Hébergement et subsistance pris en charge par l'organisateur qui reçoit une participation de la CCA de 30,5 € par arbitre et par jour de présence sur site, sur présentation d'une facture.

**DP \*** : Déplacement Plafonné

**DT \*** : Déplacement en totalité

**DTH \*** : Déplacement en totalité et participation de la CCA de 30,50 € aux frais d'hébergement et de subsistance assurés par l'organisateur

Déplacement (applicable par la FFVoile/CCA ou l'organisateur):

Véhicule personnel : selon barème en vigueur dans le Règlement financier de la FFVoile, actuellement 0,29 € / km + péages (trajet Domicile / lieu de début de la régates, kilométrage "trajet le plus rapide" référence [www.mappy.fr](http://www.mappy.fr)), sur présentation des originaux de péage.

Ou train ou avion si prix voisin avec accord préalable, sur présentation des pièces justificatives originales.

NB : Les déplacements pris en charge par la FFVoile sont remboursés directement aux intéressés par la FFVoile, à réception (dans les 30 jours suivant l'épreuve) du compte-rendu d'épreuve et de la note de frais accompagnée des justificatifs.

Pour les épreuves à étapes, la prise en charge éventuelle des arbitres par la FFVoile se fera uniquement sur leur déplacement A.R domicile – lieu de départ de l'épreuve. Les autres déplacements sont pris en charge par l'organisateur.

Hébergement :

Rappel des normes : Hébergement individuel (norme \*\* ou équivalent) et repas.

Possibilité de logement gratuit pour un accompagnant selon accord préalable avec l'organisateur.

Extras et frais de repas de l'accompagnant à la charge de l'arbitre.

Le club organisateur doit adresser à la FFVoile (dans les 30 jours suivant l'épreuve) une facture du montant exact de l'aide accordée ainsi que les justificatifs des frais engagés pour l'hébergement et la nourriture des arbitres pour s'ouvrir droit au versement de ces indemnités.

Le club organisateur doit adresser à la FFVoile (dans les 30 jours suivant l'épreuve) une facture du montant exact de l'aide accordée ainsi que les justificatifs des frais engagés pour l'hébergement et la nourriture des arbitres pour s'ouvrir droit au versement de ces indemnités.

**ANNEXE N°2 : DESCRIPTIFS DES BATEAUX ORGANISATION**

<b>Affectation</b>	<b>Type</b>	<b>N br e</b>	<b>Description</b>	<b>Armement / Équipement par bateau</b>
<b>Arbitres</b>	Semi-rigide	<b>2</b>	Taille minimum : 5.5m Puissance Moteur : < à 40/50 Ch	Console centrale de pilotage Signaux de Pénalité + supports, pavillons de jugement Nourrices de grande contenance ou Bidon de Secours 1 VHF portable par bateau 1 écope
<b>Comité</b>	Voilier ou Vedette	<b>1</b>	Taille minimum : 8 m Bateau passant la quasi-totalité de son temps au mouillage. Sa motorisation doit être adaptée pour rejoindre la zone de course. Guideau électrique	Dispositif pratique d'envoi des pavillons (marocain) Kit complet de pavillons + changement de parcours +flammes de couleur des groupes Signal sonore puissant 5 personnes mini à bord + Abri pour le secrétaire Mouillage adapté à la nature du bateau 1 VHF Fixe ou VHF portable selon accessibilité de la VHF fixe
<b>Bateau Arrivée</b>	Voilier ou Vedette	<b>1</b>	Taille minimum : 8 m Bateau passant la quasi-totalité de son temps au mouillage. Sa motorisation doit être adaptée pour rejoindre la zone de course. Guideau électrique	Dispositif pratique d'envoi des pavillons (marocain) Kit complet de pavillons + changement de parcours +flammes de couleur des groupes Signal sonore puissant 5 personnes mini à bord + Abri pour le secrétaire Mouillage adapté à la nature du bateau 1 VHF Fixe ou VHF portable selon accessibilité de la VHF fixe
<b>Viseur</b>	Semi-rigide	<b>1</b>	Taille minimum : 5 m Puissance Moteur : < à 40 Ch	VHF+ Pavillons de changement de parcours Capacité à suppléer le mouilleur pour les marques sous le vent après le départ
<b>Mouilleur</b>	Rigide ou Semi-rigide	<b>1</b>	Taille minimum : 5 m Puissance Moteur : < à 40 Ch	Bouées + mouillages + compas relèvement + VHF+ Pavillons de changement de parcours Console centrale de Pilotage
<b>PRO (Directeur de Course)</b>	Rigide ou Semi-rigide	<b>1</b>	Taille minimum : 5 m Puissance Moteur : < à 40 Ch	Console centrale de Pilotage + 1 VHF Portable Peut aider aux changements de parcours (lui fournir pavillons) 2 personnes mini à bord (PRO et Délégué Technique FFV)

				Peut éventuellement servir comme bateau presse / Navette ou embarquer les jaugeurs
<b>Commission Technique (jauge)</b>	Semi-rigide	1	Taille minimum : 6 m Puissance Moteur : < à 80 Ch	2 personnes maxi à bord + 1 VHF portable Ils peuvent effectuer des contrôles de jauge sur l'eau.
<b>Presse</b>	Semi-rigide ou petite vedette	1	Taille Mini: 8m Puissance moteur adaptée	Doit être adapté à l'accueil de journalistes et à la prise de vue notamment décollage de drone. Embarquement et débarquement facile

Soit idéalement :

7 semi-rigides et 2 voiliers/vedettes pour comité et bateaux arrivées.

Les semi-rigides doivent également aider à la sortie et entrée de port des bateaux.

**ANNEXE N°3 : DESCRIPTIF RESSOURCES HUMAINES**

<b>QUALITÉ</b>	<b>Nbre par poste</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Description du poste</b>	<b>Divers</b>
<b>Arbitres</b>	2 juges par bateau arbitre	<b>4</b>	Les Arbitres sont désignés par la CCA L'arbitrage se fait en direct sur l'eau et à terre (semi-direct)	<b>Attention</b> : Prise en charge voir note d'information CCA  Désignation: CCA
<b>Comité</b>	1 Président 4 Assistants	<b>5</b>	Assure les départs des courses  Équipe relativement nombreuse pour gérer les multiples départs. Assesseurs doivent être, si possible, les mêmes du début à la fin de l'épreuve	Président du CC: Désigné par la CCA 1 adjoint est désigné par la CCA, à charge de l'affecter dans l'équipe mer en fonction des besoins  Assesseurs: bénévoles désignés par l'Organisateur
<b>Viseur</b>	1 viseur 2 assistants	<b>3</b>	Assure les départs des courses et les changements de parcours sous le vent idéalement Assesseurs doivent être, si possible, les mêmes du début à la fin de l'épreuve	Viseur désigné ou non par la CCA Bénévoles désignés par l'organisateur (a voir avec la CCA si des conjoints d'arbitres veulent venir)
<b>Bateau Arrivée</b>	1 arbitre 3 assistants	<b>4</b>	Assure les arrivées Équipe relativement nombreuse pour gérer les arrivées en intersérie de plusieurs groupes distincts Assesseurs doivent être, si possible, les mêmes du début à la fin de l'épreuve	1 arbitre désigné par la CCA, Des assesseurs bénévoles
<b>Mouilleur</b>	1 ou 2 personnes	<b>2</b>	Positionne les bouées du parcours  Assiste le Président du Comité	2 personnes sont vivement recommandées à ce poste Bénévoles désignés et pris en charge par l'organisateur
<b>PRO (Directeur de Course) Délégué Technique FFV</b>	1 personne 1 personne	<b>2</b>	Supervise l'organisation de la compétition  Prend les décisions finales concernant:	Travail en collaboration avec le délégué technique FFV  le Pdt du Jury, le Président du Comité

			le matériel, le respect du programme, l'organisation générale	
<b>Commission Technique Jauge</b>	2 personnes	<b>2</b>	Sont chargés des contrôles de jauge en mer Présente par intermittence sur le plan d'eau,	Désignés par la CCA
<b>PC Terre</b> <b>Secrétariat Course</b>	2 personnes	<b>2</b>	Assure un contact radio permanent	Prise en charge: par l'organisateur Assisté du PRO et du délégué technique FFV dans sa tâche technique
<b>Presse</b>	1 Pilote	<b>1</b>	CF Article 6	
	<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>Dont 9 à 10 par la CCA, et le délégué technique. Prévoir une 15aine de bénévoles sur l'eau et au moins 5 à terre pendant le championnat (gestion des paniers-repas, accueil retour à terre, soirée des équipages etc)</b> Le jour des inscriptions et mises à l'eau, ces personnes sont affectées aux parkings, grutages, chaîne d'inscription etc.	

**+ Au moins 5 personnes (bénévoles ou salariées) pour la vie à terre.**

### Conseils aux organisateurs:

Présence des bénévoles: D'expérience, il faut qu'il y ait le moins de changements dans l'équipe au cours du Championnat,

On évite ainsi les risques d'erreur et on assure un meilleur suivi de l'épreuve.

Officiels (hors organisation technique): la logistique de leur accueil sera à évaluer en fonction de leur présence effective sur le championnat.

---

## **ANNEXE N°4 : ETAT DE LA PAVILLONERIE**

---

Respecter des dimensions minima pour les pavillons :

- pavillon : 68x80
- flammes : 45x140x11
- substitut : 92 x 122

### **Pour les concurrents :**

- Prévoir des flammes de couleur à remettre à l'inscription.
- 5 groupes de classements possibles, donc 5 couleurs différentes.

### **Pour le bateau comité :**

- Des pavillons d'assez grand format de même couleur que les flammes « concurrents » pour que les concurrents puissent bien identifier leur groupe de départ.
- Jeu classique de pavillons pour le départ,
- Jeu de pavillons pour les changements de parcours

### **Pour le bateau mouilleur :**

- Jeu de pavillons pour changement de parcours,
- Pavillon de marque manquante

### **Pour le bateau viseur :**

- Pavillon de bout de ligne,
- Jeu de pavillons changement de parcours,
- Pavillon marque manquante,
- Jeu de pavillons « arrivée/ réduction » de parcours

### **Pour le bateau arrivée :**

- Jeu de pavillons « arrivée/ réduction » de parcours

### **Pour le bateau PRO :**

- Jeu de pavillons changement de parcours,

### **Pour les arbitres :**

- Un pavillon rouge de taille moyenne sur les semi-rigides « Arbitres » (pavillon fixés sur des batonnets)

---

## **ANNEXE N°5 : SPECIFICITES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CROISEURS LEGERS**

---

- Il peut y avoir de très petits bateaux, la plupart sont non-motorisés : Prévoir une assistance en zodiac conséquente pour les entrées et sorties de port.
- La flotte est très disparate en terme de niveau sportif, de préparation des bateaux, de vitesse...
- Construction des groupes de classement de manière à rester le plus homogène possible.
- Pas mal d'attente entre les manches le temps que les petits arrivent, même si 2 départs séparés.
  - Construction des parcours en « trapèze » de manière à envoyer les gros bateaux sur une boucle « extérieure » plus longue, puis les petits sur une boucle « intérieure » plus petite.
  - Cela peut permettre de relancer plus vite les gros bateaux.
- Nécessité de faire partir sur un même départ et même parcours les groupes A et R1 : ils sont en majorité constitué de « Micro », qui profitent de ce championnat pour établir en marge du classement officiel, un classement spécifique Micro.